

République Algérienne Démocratique et Populaire
Etablissement Public de Télévision
Numéro d'Identification Fiscale 0007 160 97449560
Avis d'appel d'offres national ouvert
avec exigence de capacités minimales N° 14/F/2025

L'Etablissement Public de Télévision, 21 Bd des Martyrs Alger, lance un **appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales** portant sur la « *Acquisition d'un système de grue caméra LOUMA* », conformément aux prescriptions techniques du cahier des charges.

Les candidats doivent soumissionner pour l'ensemble des items.

L'appel d'offres est destiné aux entreprises remplissant les conditions suivantes :

- Représentant d'un fabricant, ou ayant la qualité de solutions techniques en relation avec le domaine de la production audiovisuelle, justifié par les statuts de la société et/ou par le registre de commerce en cours de validité.
- ayant réalisé au moins **un (01) projet similaire à l'objet de l'appel d'offres** justifié par des attestations de bonne exécution fournis par les clients durant les **sept (07) dernières années (de 2018 à 2024) délivrées, datées et signées par les clients.**
- Ayant au moins un (01) bilan financier positif pendant les cinq (05) dernières années (2019-2023)

On entend par projet similaire en relation avec l'objet du projet, toute livraison consistant en la fourniture et éventuellement installation et mise en service d'équipements audiovisuels pour régies de diffusion et/ou de production audiovisuelle.

N.B : L'attestation de bonne exécution doit comporter l'objet et l'année d'exécution du marché. Toute attestation ne comprenant pas les informations sus mentionnées ne sera pas prise en considération.

Les candidats intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges directement ou par des représentants dûment mandatés par leurs soins, contre remise d'un récépissé de versement auprès de :

Etablissement Public de Télévision
Direction du Développement et de la Numérisation
Sous Direction de la Gestion des Opérations Planifiées
35 Route d'Ouled Fayet
CHERAGA – ALGER

Et ce, moyennant la somme de dix milles dinars Algériens (**10.000 DA**) non remboursable, à payer auprès de la caisse située à l'adresse suivante :

Etablissement Public de Télévision
21, Bd des Martyrs – Alger

Le dossier de candidature, l'offre financière et l'offre technique doivent être insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de **l'Etablissement Public de Télévision**, appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 14/F/2025 « *Acquisition d'un système de grue caméra LOUMA* », ainsi que la mention "dossier de candidature" ou "offre technique" ou offre financière", selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe fermée et anonyme, comportant la mention :

Etablissement Public de Télévision
Appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°14/F/2025

« Acquisition d'un système de grue caméra LOUMA »,

A n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres.

Elle doit parvenir dans les délais requis à l'adresse suivante :

Etablissement Public de Télévision
21, Bd des Martyrs - Alger
Bureau d'Ordre Général (BOG)
Bureau n° 527 Bt Administratif, 5^{ème} étage

La date et heure limites de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres de **30 jours**, de **9h00 à 13h30** comme heure limite. Si ce jour coïncide avec un de jour repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Aucune offre ne peut être modifiée ou retirée après son dépôt.

Les candidats ou leurs représentants dûment mandatés (**munis d'une lettre d'habilitation dûment signée par la société candidate**) sont conviés à assister à l'ouverture des plis des dossiers de candidatures, techniques et financiers qui aura lieu publiquement le **même jour à 14h00** au siège de l'Etablissement Public de Télévision.

La durée de validité des offres est fixée à la durée de préparation des offres de trente (03) jours, augmentée de **quatre-vingt-dix (90) jours**, et ce à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.